



HAL
open science

La dimension territoriale dans le recrutement social des élites scolaires

Christophe Michaut

► **To cite this version:**

Christophe Michaut. La dimension territoriale dans le recrutement social des élites scolaires. Congrès international de l'AREF, Sep 2010, Genève, France. halshs-00668793

HAL Id: halshs-00668793

<https://shs.hal.science/halshs-00668793>

Submitted on 10 Feb 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LA DIMENSION TERRITORIALE DANS LE RECRUTEMENT SOCIAL DES ELITES SCOLAIRES

Christophe Michaut

Maître de conférences en Sciences de l'éducation, Université de Nantes, Nantes Atlantique Universités, Centre de recherche en éducation de Nantes (CREN, Equipe d'accueil 2661), Chemin de la Censive du Tertre, BP 81227, 44312 Nantes cedex 3. christophe.michaut@univ-nantes.fr

Mots-clés : *Classe préparatoire aux grandes écoles, recrutement social, disparités territoriales*

Résumé. *La question de la démocratisation de l'accès aux formations d'élites en France fait l'objet de vifs débats entre les tenants d'une ouverture sociale dans tous les établissements et les défenseurs du modèle d'excellence reposant sur l'« élitisme républicain ». La question de la répartition territoriale de l'offre de formation a été délaissée. Il s'agit ici de s'interroger conjointement sur les migrations des bacheliers et sur le recrutement opéré par les établissements. La composition sociale des établissements se modifie-t-elle entre l'année terminale du secondaire et la première année du supérieur "élitiste" ? Quelle est leur aire de recrutement ? Nous ferons l'hypothèse d'un endorecrutement plus élevé dans les établissements disposant d'un faible nombre de places et/ou territorialement isolés, en exploitant une base de données qui recense les caractéristiques des élèves inscrits en classe préparatoire aux grandes écoles (N= 112 622).*

Accueillant 9,2 % des bacheliers, les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) recrutent une élite scolaire et sociale inégalement répartie sur le territoire. Par exemple, vingt départements n'offrent aucune formation en CPGE alors que l'académie de Paris accueille un cinquième des étudiants de première année (Pons, 2007). Ces différences académiques d'offre ont peu évolué. Certes, la croissance des effectifs dans les années quatre-vingt résultant de l'ouverture de nouvelles divisions, notamment dans la filière économique et commerciale, a réduit ces disparités territoriales sans toutefois combler le déficit d'offre de formation en Province. Un rapport sénatorial s'est emparé de cette question et propose de « restaurer l'équité territoriale, notamment en faveur des zones rurales et des banlieues : revoir l'implantation de l'offre de CPGE dans un double souci d'équité territoriale et de mise en cohérence des différentes filières du premier cycle d'études supérieures (CPGE, STS, IUT, premiers cycles universitaires...) » (Bodin, 2007, p. 11). La question de l'ouverture sociale des formations d'élites est également au cœur des débats actuels avec l'instauration dans certains établissements de dispositifs visant formellement à accueillir davantage de bacheliers de milieu modeste. Pourtant on manque encore d'éléments décrivant les différences d'attractivité et de sélectivité au niveau des établissements, à l'instar des recherches effectuées sur les établissements universitaires (Felouzis, 2004). Les nombreux palmarès classant les établissements selon leur taux d'accès aux grandes écoles sont largement médiatisés alors que peu d'informations circulent sur les modalités de recrutement de ces établissements et surtout sur les caractéristiques du public sélectionné. Il s'agit ici de s'interroger plus particulièrement sur ces caractéristiques en les comparant à celles des élèves de Terminale. Nous qualifieront d'« endorecrutement » l'opération qui conduit les établissements à recruter des élèves provenant du même territoire, du même secteur (public/public) ou présentant les mêmes caractéristiques sociales.

Pour évaluer le recrutement des CPGE, on peut envisager deux procédures : la première consiste à rapporter les candidatures aux caractéristiques des lauréats. Ce qui supposerait d'examiner en détail tous les dossiers reçus par les établissements, les critères que ces derniers retiennent de manière à estimer les déterminants d'accès à une classe préparatoire. La seconde manière de procéder vise à comparer les caractéristiques des inscrits en première année dans chaque

établissement eu égard aux caractéristiques moyennes à l'échelle d'un territoire défini : moyenne nationale pour une comparaison inter-académique, moyenne académique pour une comparaison intra-académique. A défaut d'informations disponibles sur les candidatures, nous avons décidé de retenir la seconde procédure en nous appuyant sur la base centrale Scolarité¹ pour les années 2004-05, 2005-06 et 2006-07. Cette base couvre 99 % des élèves des établissements du second degré publics et privés (sous contrat et hors contrat) dépendant du Ministère de l'éducation nationale (France métropolitaine + DOM). Elle décrit, d'une part, l'élève par ses caractéristiques sociodémographiques (âge, sexe, origine sociale, nationalité) et, d'autre part, son établissement (caractéristiques administratives et géographiques). Le tableau suivant indique la répartition des effectifs de première année des CPGE pour les trois années retenues.

	Scientifique 1ère année	Littéraire 1ère année	Economique et commerciale 1ère année	Total
2004	22297	6477	7956	36730
2005	22512	6602	8202	37316
2006	22988	6742	8846	38576
Ensemble	67797	19821	25004	112622

Tableau 1 : Effectifs des Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles aux rentrées 2004, 2005 et 2006

Nous aborderons successivement le recrutement des classes préparatoires sous l'angle des disparités géographiques et des disparités sociales.

1. L'endorecrutement « géographique »

L'endorecrutement « géographique » correspond au recrutement des élèves au sein d'un territoire donné : même établissement, même commune, même département ou même académie.

1.1 Une triple concentration géographique

Il existe une très forte surreprésentation des effectifs inscrits en première année de CPGE dans les établissements parisiens tout comme il existe une forte représentation des grandes écoles. En y cumulant les effectifs des académies de Paris, de Créteil et de Versailles, c'est près d'un tiers (31,2 %) des effectifs qui est inscrit dans un établissement d'Ile de France. A l'opposé, les académies de Corse et de Limoges représentent moins de 1 % des effectifs. La carte suivante révèle plus généralement une concentration des effectifs en Ile-de-France et dans les académies possédant un stock de bacheliers important (Lyon, Lille, Toulouse, Nantes, Rennes, Strasbourg). A l'inverse, les académies à faible effectifs sont la plupart situées au centre de la France (Limoge, Clermont-Ferrand) et dans les académies limitrophes à l'Ile-de-France (Amiens, Rouen, Caen, Reims, Dijon). Ce premier résultat donne le sentiment que l'Ile de France, en particulier Paris capte une partie des effectifs proches géographiquement (nous y reviendrons).

Au niveau intra-académique, on retrouve un effet similaire avec une concentration des effectifs dans les métropoles régionales. Plus précisément, l'examen des effectifs accueillis dans les 150 communes permet de dégager trois configurations. La première se caractérise par le quasi-monopole d'une ville qui accueille plus de 80 % des effectifs de l'académie (*e.g.* Caen, Clermont-Ferrand, Lyon, Strasbourg). La deuxième correspond à une situation de duopole (*e.g.* Aix-en-Provence et Marseille ; Montpellier et Nîmes) et la troisième nécessite au moins trois villes pour atteindre 80 % des effectifs (*e.g.* Grenoble-Annecy-Valence-Chambéry).

Un troisième niveau de concentration concerne les effectifs des établissements. En moyenne, un seul établissement concentre à lui seul 37 % des effectifs académiques. Cette proportion est

1. Nous remercions le Centre Maurice Halbwachs qui nous a transmis ces bases de données.

inférieure à 20 % à Paris, Versailles, Lille et Lyon. Elle est supérieure à 50 % dans les académies de Limoges, Poitiers, Clermont et Dijon.

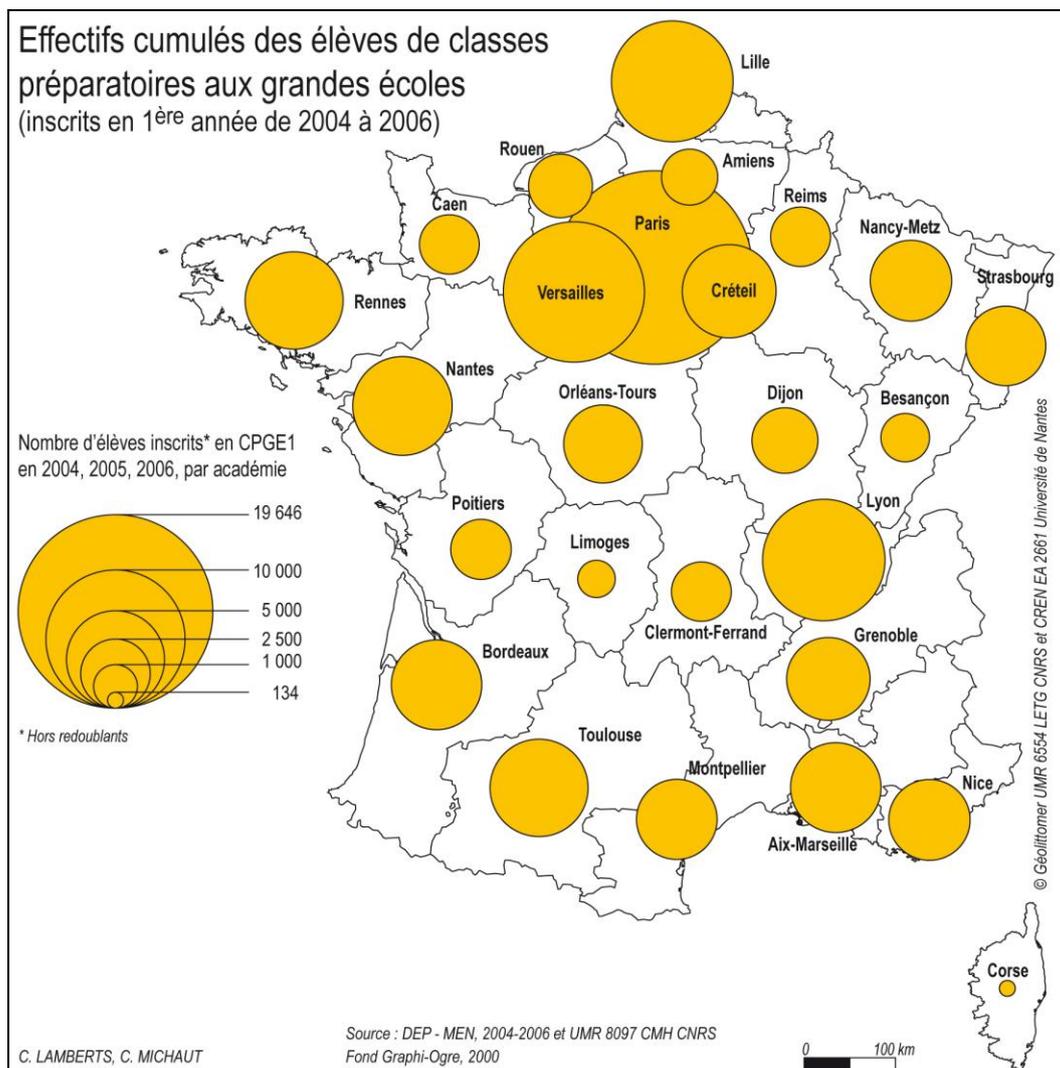


Figure 1 : Carte des effectifs académiques inscrits en CPGE1

1.2 La migration territoriale des bacheliers

Rosenwald (2003) montre que les migrations inter-académiques en 2002 concernent 25 % des bacheliers s'inscrivant en première année de CPGE. Ces 25 % se décomposent en 10 % qui se rendent à Paris, 14 % qui se déplacent de province à province et 1 % qui quittent Paris. La forte mobilité des bacheliers vers Paris résulte d'un mouvement national, même si ce sont essentiellement les académies de Créteil et de Versailles qui l'« approvisionnent ». Les migrations entre académies de province se réalisent surtout entre académies limitrophes. Les principaux facteurs explicatifs de ces migrations sont davantage liés à l'offre de formation qu'aux caractéristiques individuelles des bacheliers. Certes, les bacheliers « en avance » migreront plus fréquemment que les bacheliers « à l'heure » tout comme seront plus disposés à migrer les enfants de cadres supérieurs et d'agriculteurs que les enfants d'ouvriers. Mais, ce sont surtout les disparités académiques qui sont les plus déterminantes. La probabilité de migrer est particulièrement élevée à Amiens (53 %), Créteil (49 %) et Versailles (44 %) alors qu'elle est

inférieure à 15 % dans les académies de Strasbourg, Lille, Lyon, Toulouse et Paris. Ces académies présentent toutes un solde migratoire positif telle que l'atteste la carte actualisée des flux pour la période 2004-2006.

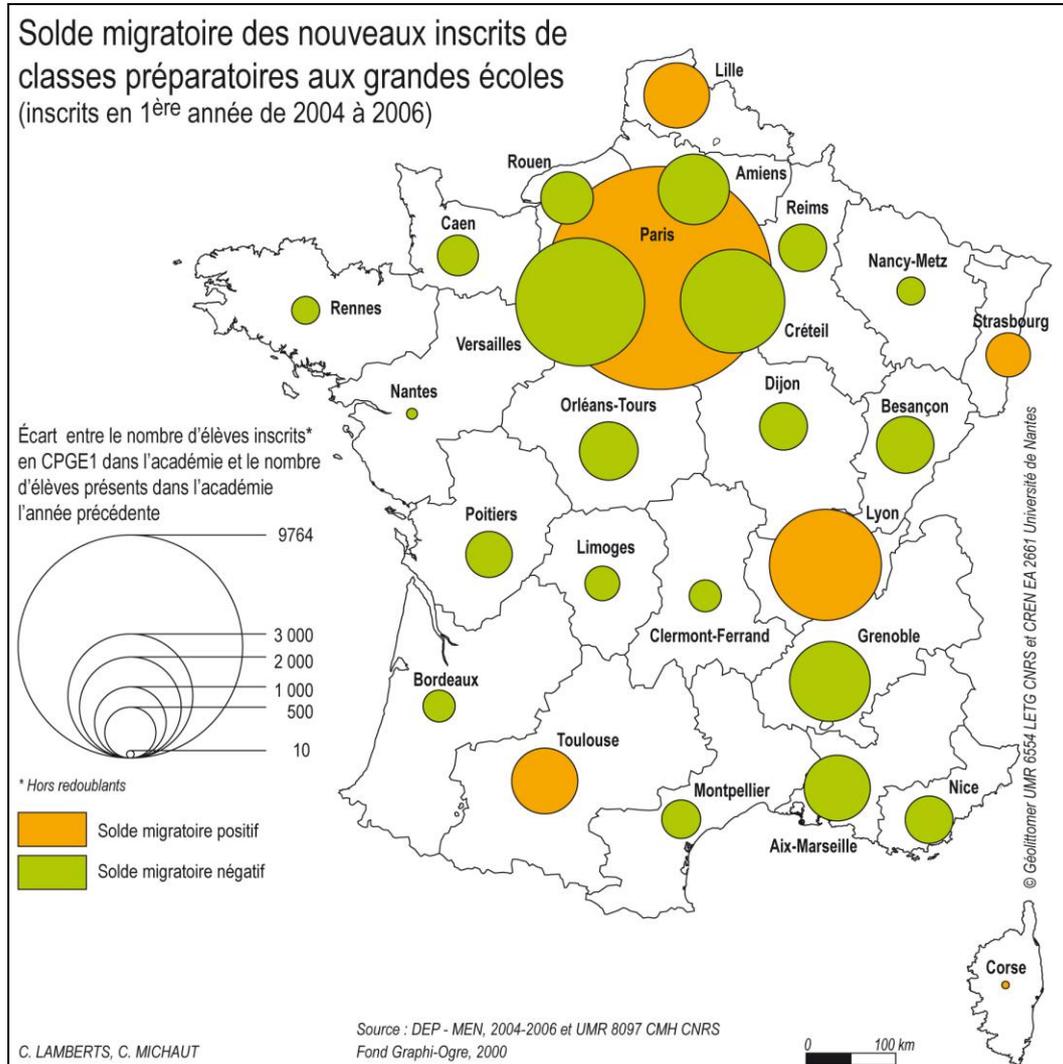


Figure 2 : Solde migratoire des académies

Les différences académiques de répartition des CPGE1 peuvent résulter des différences de « stocks » de bacheliers. L'on comprend aisément que des académies formant peu de bacheliers offrent parallèlement peu de places en CPGE1. Pour apprécier les différences d'offre, on peut s'appuyer sur un indicateur rapportant les effectifs inscrits en CPGE1 sur les effectifs de bacheliers généraux de l'année précédente². On constate alors une offre supérieure à la moyenne pour l'Académie de Paris – le rapport CPGE1/bacheliers est de 53% – et de manière plus mesurée dans les académies de Lyon (19%), Toulouse (15%), Strasbourg (15%) et Lille (14%). A l'inverse, les

² La population des bacheliers n'est certes pas exhaustive car les bacheliers professionnels et technologiques y sont exclus mais ces derniers représentent moins de 5 % des effectifs inscrits en CPGE1. De surcroît, il aurait été plus approprié de rapporter les effectifs de bacheliers au nombre de places disponibles dans les établissements sachant néanmoins que 93% des places sont occupées (Bodin, 2007).

académies d'Amiens (7%), de Corse (4%), de Grenoble (8%) et de Besançon (8%) ont des effectifs qui représentent moins de 10 % des bacheliers généraux.

Académie actuelle	% inscrits dans la même académie	% inscrits dans le même établissement
AIX-MARSEILLE	85,3 % (1)	15,2 %
AMIENS	82,3 %	15,5 %
BESANCON	94,7 %	18,2 %
BORDEAUX	79,1 %	13,5 %
CAEN	86,7 %	15,0 %
CLERMONT-FERRAND	85,2 %	19,2 %
CORSE	89,4 %	36,6 %
CRETEIL	76,3 %	17,2 %
DIJON	78,2 %	20,9 %
GRENOBLE	89,5 %	12,1 %
LILLE	81,2 %	15,0 %
LIMOGES	78,3 %	29,1 %
LYON	60,4 %	9,2 %
MONTPELLIER	76,8 %	18,8 %
NANCY-METZ	86,0 %	20,8 %
NANTES	78,8 %	12,0 %
NICE	87,8 %	14,2 %
ORLEANS-TOURS	82,9 %	13,4 %
PARIS	39,0 %	12,1 %
POITIERS	74,1 %	11,1 %
REIMS	82,6 %	16,0 %
RENNES	85,5 %	12,3 %
ROUEN	89,7 %	22,1 %
STRASBOURG	78,5 %	9,9 %
TOULOUSE	70,2 %	11,4 %
VERSAILLES	74,1 %	15,4 %
Total	72,4 %	14,3 %

Tableau 2 : Proportion d'élèves de Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles 1ère année inscrits dans leur académie et leur établissement de Terminale (rentrées 2004, 2005 et 2006)

Cette inégale répartition territoriale va avoir des conséquences sur le recrutement. Les académies « excédentaires » peuvent *a priori* accueillir une proportion plus importante de candidats externes. On constate effectivement que les académies de Paris et de Lyon accueillent respectivement 62 %

et 40 % de bacheliers hors de leur académie. A l'inverse les académies « déficitaires » devraient recruter peu de candidats externes, privilégiant ainsi les candidats locaux. Cette hypothèse apparaît valide dans la mesure où le coefficient de corrélation linéaire croisant le ratio nombre d'inscrit en CPGE1/nombre de bacheliers généraux et la proportion d'élève provenant de la même académie est de -0,84. Autrement dit, le recrutement sera d'autant moins local que le nombre de places disponibles est important.

Ce résultat est conforté lorsque l'on examine le taux d'endorecrutement des établissements. L'endorecrutement, en moyenne de 14,3 %, peut varier de 0 à 75 %. Il est évidemment nul lorsque l'établissement ne prépare pas en parallèle une formation au baccalauréat, comme c'est le cas des classes préparatoires intégrées à des écoles. Il dépend surtout des capacités d'accueil des établissements. Le taux d'endorecrutement atteint 20 % pour les établissements accueillant moins de 40 élèves. Il n'est que de 9 % pour les établissements dont les effectifs de 1ère année sont supérieurs à 300. Les établissements dont les taux sont les plus élevés sont situés dans des académies territorialement isolées (Corse, Limoges) ou en forte concurrence avec des académies proches (e.g. Besançon concurrencée par Dijon et Strasbourg ; Rouen par Paris, Caen, Lille et Versailles).

En définitive, plusieurs configurations spatiales semblent se dessiner. Soulignons tout d'abord le « centralisme » parisien qui confère à cette académie des capacités d'accueil largement supérieures aux « stocks » de bacheliers dont elle dispose. Les académies de Lyon, Lille, Toulouse et Strasbourg relèvent de cette configuration mais dans une moindre mesure. Elles sont particulièrement attractives dans la mesure elles retiennent une part importante de leurs élèves de Terminale tout en attirant les élèves des académies voisines. La deuxième configuration est, à l'opposé, constituée des académies qui à la fois attirent peu d'élèves hors de leur territoire mais voient également leurs élèves migrer vers les académies limitrophes. L'académie de Besançon illustre parfaitement cette situation. 95% des inscrits en CPGE1 étaient déjà dans l'académie et plus de la moitié de ses élèves de Terminale migrent principalement vers les académies de Dijon, Strasbourg et Lyon. Une troisième configuration rassemble les académies en « équilibre », comme celle de Nantes ou de Bordeaux, dans lesquelles le solde migratoire est presque nul, l'attractivité et l'endorecrutement dans la moyenne nationale.

2. L'endorecrutement social

L'endorecrutement social compare la représentation sociale des élèves inscrits en 1ère année de CPGE à celle des élèves de Terminale du même territoire (académie ou établissement). La mobilité géographique et sectorielle s'accompagne-t-elle d'une migration sociale ? Autrement dit, les bacheliers qui s'inscrivent dans un établissement hors de leur académie d'origine présentent-ils un profil social particulier ? Avant d'aborder cette question, il convient d'établir la distribution sociale des élèves entre les académies. En moyenne, 51% des élèves ont un père – plus précisément la personne référente – qui occupe la profession de cadre supérieur ou une profession libérale. Seuls 5,1% occupent la profession d'ouvrier. Les disparités académiques sont loin d'être négligeables. Les académies de Paris, Versailles, Lyon, Grenoble, Aix-Marseille, Bordeaux et Toulouse accueillent le plus d'enfants de cadre alors qu'à l'opposé se situent les académies de Corse, Limoges, Reims, Besançon, Amiens, Reims, Poitiers et Caen.

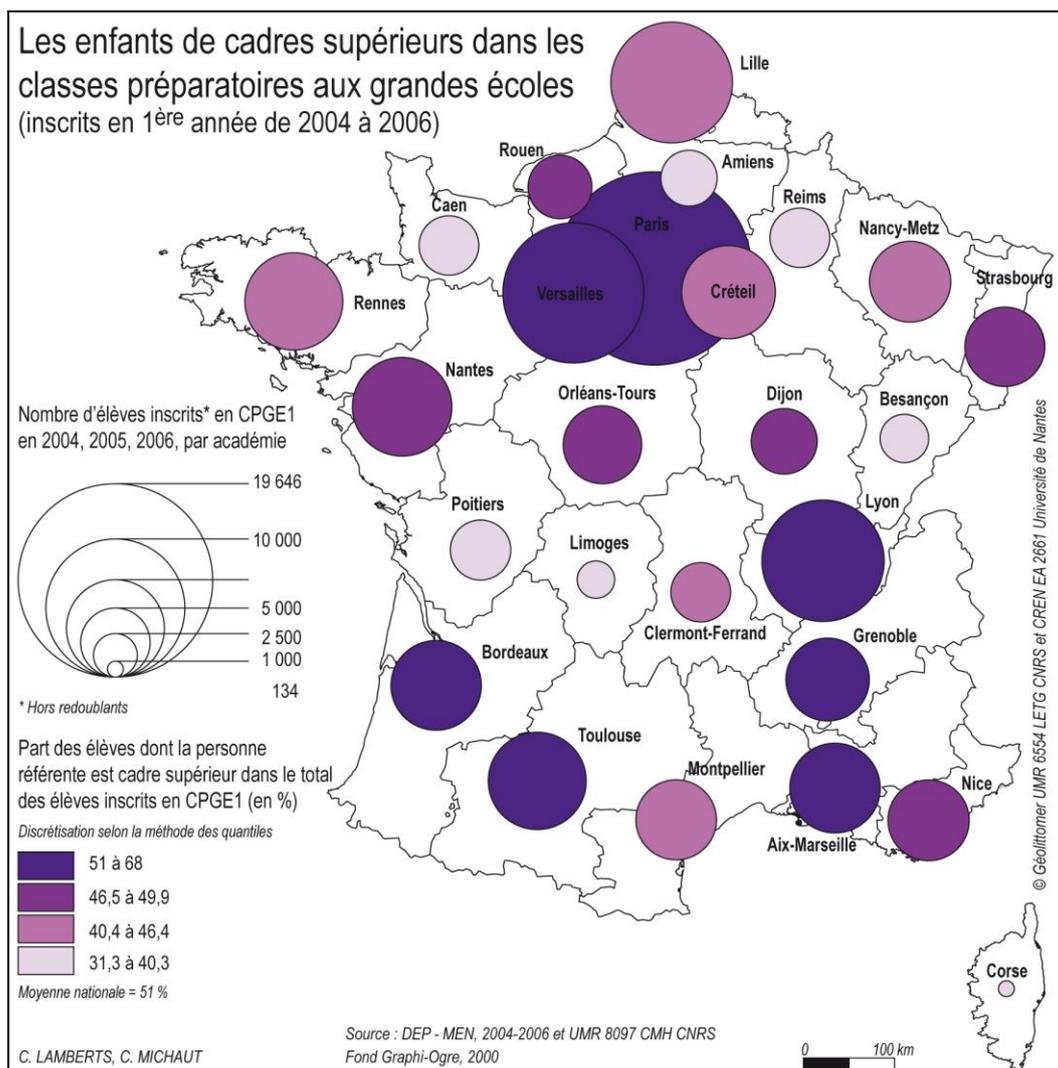


Figure 3 : Proportion d'enfants de cadre supérieur inscrits en CPGE 1

Dans la mesure où la mobilité inter-académique est relativement faible, les disparités sociales d'accès en CPGE1 peuvent résulter des disparités territoriales des bacheliers mais aussi pour partie d'une migration plus ou moins importante de certaines catégories sociales. Ainsi, le tableau suivant révèle que pour l'ensemble des migrants, la proportion d'enfants de cadre y est plus importante. 28,7% d'entre eux ont quitté leur académie d'origine alors qu'ils ne sont que 19,8% parmi les enfants d'ouvriers. Cette situation n'est en rien spécifique aux classes préparatoires. La migration des bacheliers, enfants de catégories favorisées, vers une université hors académie y est également plus élevée (Perret, 2007). Toutefois, sous l'angle des migrations territoriales, la relation n'est pas systématique. Les *odd ratio*, qui rapportent les chances relatives de migration d'un enfant de cadre à celles d'un enfant d'ouvrier, montrent que certaines académies perdent relativement plus de bacheliers d'origine favorisée que de bacheliers défavorisés (e.g. Amiens, Poitiers, Besançon). C'est la situation inverse qui s'observe dans les académies de Toulouse et Bordeaux. Là encore, l'offre de formation peut expliquer ces migrations sociales plus ou moins élevées. Lorsque qu'il existe des établissements à proximité, le changement d'académie est envisageable quelle que soit l'origine sociale des élèves. Les migrations vers les établissements parisiens des élèves de l'académie de Versailles l'attestent. Dans une moindre mesure, la « fuite » des élèves de l'académie de Créteil est loin d'être uniquement le fait des milieux favorisés. Certes,

plus de la moitié d'entre eux quitte cette académie, mais plus d'un tiers des enfants d'ouvriers émigrent également.

Académie d'origine	% d'élèves qui quittent leur académie de Terminale	% d'élèves dont le père est cadre et qui quittent leur académie de Terminale	% d'élèves dont le père est ouvrier et qui quittent leur académie de Terminale	Odd ratio
AIX-MARSEILLE	29,4	27,8	27,5	1,0
AMIENS	50,1	58,9	25,5	4,2
BESANCON	38,5	47,0	23,9	2,8
BORDEAUX	24,6	21,7	25,4	0,8
CAEN	26,9	30,2	19,4	1,8
CLERMONT-FERRAND	23,4	24,7	14,4	2,0
CORSE	0,0	0,0	0,0	-
CRETEIL	48,6	51,2	36,7	1,8
DIJON	35,8	35,0	26,9	1,5
DOM-TOM	29,6	38,6	16,9	3,1
GRENOBLE	34,1	33,6	26,3	1,4
LILLE	8,3	10,8	1,8	6,5
LIMOGES	41,0	45,0	32,8	1,7
LYON	10,3	10,5	5,1	2,2
MONTPELLIER	29,6	32,8	12,5	3,4
NANCY-METZ	17,9	20,6	13,3	1,7
NANTES	21,6	23,0	21,2	1,1
NICE	22,8	23,2	12,4	2,1
ORLEANS-TOURS	32,5	34,2	17,9	2,4
PARIS	13,8	14,9	10,4	1,5
POITIERS	40,0	47,9	26,2	2,6
REIMS	34,0	41,5	21,7	2,6
RENNES	17,1	17,8	10,9	1,8
ROUEN	29,2	30,1	17,5	2,0
STRASBOURG	11,2	13,3	6,8	2,1
TOULOUSE	14,4	12,8	21,7	0,5
VERSAILLES	44,1	41,3	43,4	0,9
Ensemble	27,6	28,7	19,8	1,6

Tableau 3 : Migration académique des élèves selon leur origine sociale

Conclusion

L'ouverture de nouvelles CPGE dans les années quatre-vingt n'a pas totalement résorbé les disparités territoriales et sociales. La concentration des effectifs en Ile-de-France et dans les grandes villes prévaut encore actuellement. Cette concentration géographique est associée à un recrutement social élitiste. Les plus gros établissements accueillent toujours massivement des enfants de cadres supérieurs et l'ouverture sociale apparaît plus présente dans les petits établissements. Certes, les établissements « prestigieux » ont largement communiqué leur souhait de faire davantage preuve d'ouverture sociale mais comme l'indique Duru-Bellat et Kieffer (2008) : « Promouvoir l'égalité des chances ne peut se limiter à jouer à la marge sur les processus de sélection dans les filières d'« élite » par différents systèmes de discrimination positive (comme les procédures d'admission spéciale pour les élèves des lycées défavorisés) alors que, par définition, celles-ci resteront toujours quantitativement restreintes » (p. 155). Reste en suspens la question du

recrutement et l'auto-sélection des candidats. S'il est vrai que les élèves de milieu modeste envisagent moins souvent de faire leurs études en CPGE, ils peuvent en contrepartie être incités à y postuler dès lors que la formation est proposée par l'établissement d'origine (Nakhili, 2005) et que les enseignants les informent sur l'opportunité de s'y inscrire (Lemaire, 2004).

Références et bibliographie

- Bodin, Y. (2007). *La diversité sociale et l'égalité des chances dans la composition des classes préparatoires aux grandes écoles*. Rapport d'information du Sénat, n°441, 163 p.
- Duru-Bellat, M. & Kieffer, A. (2008). Du baccalauréat à l'enseignement supérieur en France : déplacement et recomposition des inégalités. *Population*, 63 (1), 123-157.
- Felouzis, G. (2006). Attractivité et différenciation des sites universitaires : une analyse de cas en Aquitaine. *Revue française de pédagogie*, 156, 101-116.
- Lemaire, S. (2004). Que deviennent les bacheliers après leur baccalauréat ? Évolutions 1996-2002. *Note d'information du MENESR*, 04.14.
- Nakhili, N. (2005). Impact du contexte scolaire dans l'élaboration des choix d'études supérieures des élèves de terminale. *Éducation & formations*, 72, 155-167.
- Perret, C. (2007). Les déterminants de la mobilité régionale des bacheliers entrant à l'université, *Les Documents de Travail de l'IREDU*, 5, 36 p.
- Pons, A. (2007). Les étudiants en classes préparatoires aux grandes écoles. Année 2006-2007, *Note d'information du MEN*, 07.37.
- Rosenwald, F. (2003). Migrations inter académiques des bacheliers continuant en classes préparatoires aux grandes écoles. *Les dossiers éducation et formation*, 146, 47-75.